

ACCORDS SEGUR POUR TOUS ET CONVENTION COLLECTIVE UNIQUE ETENDUE

LE COMBAT POUR LE FINANCEMENT CONTINUE

Paris, le 8 juillet 2024 – A la suite de l'agrément des deux accords BASSMS du 4 juin sur l'octroi du Ségur à tous les professionnels et les modalités de la négociation de la CCUE, AXESS se réjouit de cette victoire et travaille à ce que les financements accordés parviennent aux structures du sanitaire, social et médico-social.

Après avoir fait l'objet d'un avis favorable de la part de la commission nationale d'agrément (CNA) le 20 juin dernier, **les deux accords du 4 juin**, liés par une clause « miroir », **ont été agréés** avec une publication de l'arrêté au Journal Officiel le 25 juin. La signature de l'accord Ségur est le fruit de deux ans de travail intense pour obtenir enfin les financements nécessaires au versement du Ségur.

Désormais applicables, ces accords prévoient :

- **l'octroi du Ségur à tous les professionnels** qui n'en bénéficiaient pas encore, soit une indemnité de 238 € bruts par mois, à compter du 1er janvier 2024 à l'ensemble des salariés non concernés jusqu'à présent, quel que soit leur secteur d'activité ;
- **les modalités de la négociation relative à la CCUE**, prévoyant un calendrier de négociation et des moyens spécifiques (temps de préparation, moyens financiers à destination des organisations représentatives, actions en faveur de la visibilité du secteur).

*« Nous nous réjouissons de cette **victoire pour les revalorisations salariales des professionnels et la reconnaissance de celles et ceux qui étaient jusqu'ici oubliés du Ségur et pour la construction de la CCUE**. Par ailleurs, comme nous l'avons fait depuis l'entrée en négociation, **nous travaillons avec chaque financeur pour nous assurer du versement des financements promis afin que chacun d'eux assume ses responsabilités** »,* indique Marie-Sophie Desaulle, présidente d'AXESS.

Face au sous financement subi par de nombreuses structures lors des premiers Ségurs, **AXESS mène et mènera des actions fortes auprès des financeurs pour leur rappeler leur obligation** et obtenir les sommes nécessaires au financement du Ségur.

Par ailleurs, **AXESS continue le combat afin d'obtenir une revalorisation salariale de 1,3 %, équivalente à celle octroyée dans la fonction publique (mesure Guerini)**.

Contact presse

FEHAP - Maryse de Wever - Tél : 06 77 20 93 81 - maryse.dewever@fehapp.fr

AXESS est la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, qui regroupe deux organisations la FEHAP et Nexem. Ensemble, ces organisations portent une ambition commune dans la structuration et la promotion du secteur auprès des pouvoirs publics et des instances nationales et paritaires du secteur. La Confédération doit permettre à ses composantes de promouvoir le modèle non lucratif, qui concilie responsabilité économique et poursuite de l'intérêt général et l'inscrire tant dans les débats médiatiques que dans les politiques publiques.

Contact presse

FEHAP - Maryse de Wever - Tél : 06 77 20 93 81 - maryse.deweever@fehap.fr